****

**Annexe 1 à l’état des prix forfaitaires et unitaires (EPFU)**

**Onglet « Supports éditoriaux » Article 1.A**

Cette annexe est destinée à fournir le détail pour compléter le prix forfaitaire à établir par le candidat

**Conception du rapport d’activité annuel de l’ONF**

**Objet :**

La présente consultation porte sur la réalisation graphique et la mise en page du rapport d’activité de l’ONF.

Cette prestation vise à mettre en valeur les temps forts de l’activité menée par les équipes de l’ONF.

Ce document est destiné principalement à l’externe (pouvoirs publics, partenaires, presse, grand public).

Un juste équilibre entre texte et image sera recherché pour satisfaire le confort et le plaisir de lecture

***A noter !*** Sont exclus de la présente consultation : la rédaction, l’impression et le routage.

**Contraintes techniques :**

Nombre de pages : 108 pages

Format fermé : 19x29,5 cm

Rubriquage :

Le rapport d’activité est composé de 7 grandes parties :

* Introduction
* Changement climatique
* Risques naturels
* Biodiversité
* Bois
* Dialogue avec le public
* Groupe ONF

Chacune des parties propose des formats permettant différents niveaux de lecture :

* des articles principaux,
* des interviews et verbatim,
* des encadrés,
* des brèves,
* des chiffres clés.

**Détail de la prestation attendue :**

1. Réalisation d’un chemin de fer :

Un sommaire du rapport d’activité élaboré par le département éditorial et pré-calibré en termes de nombres de signes est remis au graphiste afin que celui-ci puisse réaliser un chemin de fer. Cette étape est essentielle pour pouvoir se représenter la dynamique visuelle du document et ajuster la maquette en fonction des besoins.

1. Création graphique et mission de conseil :

L’élaboration du rapport d’activité s’appuie au maximum sur la maquette graphique du précédent rapport d’activité (transmis en PJ). Dans cette optique, le fichier source est remis au Titulaire. Un travail d’ajustement et de création graphique est néanmoins être envisagé pour s’adapter au sommaire de la nouvelle édition. Une refonte graphique peut également être demandée.

Une mission de conseil graphique est donc à prévoir durant la réalisation de ce projet.

1. Mise en page :

Le Titulaire est chargé de l’intégralité de la mise en page du rapport d’activité. Le contenu à intégrer contient différents éléments : textes, photos, éléments d’infographie… L’exécution de ce travail de mise en page inclut l’intégration des corrections sur les pages maquettées.

1. Iconographie :

Le Titulaire peut être mobilisé sur la recherche de certains visuels en sélectionnant les photographies issues de la médiathèque de l’ONF ou, à titre exceptionnel, extraites de banques d’images dans la ligne graphique choisie. Le Titulaire conseille l’ONF dans le domaine iconographique. Des retouches peuvent être effectuées en fonction des besoins.

Le Titulaire s’engage à ce que les photos reçues et/ou sélectionnées soient immédiatement vérifiées pour une utilisation haute définition. Ceci afin de pouvoir anticiper le besoin de nouvelles recherches iconographiques.

Le Titulaire a la charge de réalisation de graphiques (diagrammes, camemberts) et d’intégration d’éléments d’infographie. Toutes les données sources sont transmises par le département éditorial.

A noter ! 3 propositions de couverture doivent être formulées par le prestataire.

Le Titulaire contrôle et est garant de l’aspect graphique et artistique de la mise en page.

1. Corrections orthographiques et typographiques :

Le Titulaire veille, au fur et à mesure de l’intégration des textes, à la cohérence orthographique et typographique des articles transmis.

Avant le BAT, il doit également impérativement réaliser une relecture finale orthographique et typographique.

Le Titulaire doit nécessairement transmettre au département éditorial les épreuves finales de cette prestation avant impression (par mail ou par courrier).

1. Suivi de production et de fabrication :

Le Titulaire est garant du respect des délais, de la coordination de la direction artistique et de la mise en page.

Il est également force de proposition et doit être capable de jouer un rôle d’alerte.

A ce titre, il peut être tenu d’assurer le contrôle de la qualité d’exécution des prestations de photogravure et de valider les cromalins réalisés. En cas de problèmes de qualité constatés, il en informe sans délai l’ONF.

Il peut ainsi transmettre les cromalins pour BAT à l’ONF ainsi que les fichiers pour impression à l’imprimeur.

1. Fournitures des éléments techniques :

Le Titulaire remet à l’ONF les fichiers PDF en haute définition et basse définition ainsi que les fichiers sources.

***A noter !*** Un PDF basse définition page à page est remis à l’ONF en vue d’une mise en ligne flipbook sur Calameo.

**Relation client/prestataire :**

L’ONF demande un interlocuteur unique, qui travaille en direct avec le chef de projet de l’ONF et coordonne toutes les prestations allouées. En cas de défaillance ou d’absence de de ce référent, le Titulaire s’engage à le remplacer dans les plus brefs délais.

Le Titulaire est tenu à une obligation générale de conseil, notamment d’information et de recommandations vis-à-vis de l’ONF, ainsi qu’à une obligation de mise en garde notamment d’alerte.

De même, le Titulaire informe l’ONF sans délai de toutes nouveautés technologiques ou de la disponibilité de tout nouveau produit, ayant un rapport avec le présent marché plus adapté à ses besoins, et qui surviendrait en cours d’exécution du futur marché.

Une fois les textes fournis par le département éditorial, les demandes d’éléments manquants et/ou de réajustements doivent être stipulés par écrit.

Le client s’engage à fournir ses corrections en mode « commentaires » sur PDF.

***A noter !*** Deux réunions physiques sont organisées entre la responsable du département éditorial et la cheffe de projet éditorial et le prestataire graphique (une réunion de lancement qui visera notamment à valider le chemin de fer réalisé par le Titulaire sur la base du sommaire reçu au préalable et une seconde réunion à l’issue de la livraison de la V1 de la maquette).

**Utilisation des résultats :**

L’ONF est le seul destinataire et propriétaire de l’intégralité des prestations réalisées dans le cadre du futur marché.

Les rémunérations perçues par le Titulaire au titre du futur marché comportent une cession des droits patrimoniaux de propriété littéraire et artistique attachés à la création réalisée pour l’ONF.

Les éventuelles réutilisations ultérieures de cette création dans le cadre d’autres opérations ne donneront lieu à aucune autorisation préalable ni à aucune rémunération supplémentaires des personnes physiques ou morales ayant cédé leurs droits en vertu du présent marché.